

Finances

REF : DAF2016012

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Nouvelle affectation du résultat du compte administratif 2012 du budget annexe du SSIDPAAH

EXPOSE :

Le budget annexe du SSIDPAAH est réglementé par l'instruction budgétaire et comptable M22. Cette instruction prévoit une affectation du résultat en deux temps :

- en n+1, la Commune délibère l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice n ;
- en n+2, l'Autorité de tarification notifie à la Commune sa décision d'affectation du résultat de l'exercice n : si cette décision est différente de la délibération prise par la commune 1 an auparavant, la commune doit délibérer de nouveau pour se conformer à cette décision.

Dans sa délibération n° 356 du 21 novembre 2013, le Conseil municipal de la Ville d'Aubervilliers a affecté le résultat du CA 2012 du budget annexe du SSIDPAAH comme suit :

	001 – Adultes handicapés	002 – Personnes âgées
Excédent affecté à la réserve de compensation (compte 10686)		74 033,38 €
Déficit financé par reprise sur la réserve de compensation (compte 10686)	3 686,70	
Déficit reporté (compte 119)	1 220,05 €	
TOTAL	4 906,75 €	74 033,38 €

Par courrier en date du 23 février 2016, l'Autorité de tarification a décidé de l'affectation du résultat 2012 du budget annexe du SSIDPAAH comme suit :

	001 – Adultes handicapés	002 – Personnes âgées
Excédent affecté à la réserve de compensation (compte 10686)		74 033,38 €
Déficit reporté (compte 119)	4 906,75 €	

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de se conformer à la décision de l'Autorité de tarification.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoint au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani,	Représenté	par : Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée	par : M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Sozig	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée	par : M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée	par : M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée	par : M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée	par : M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté	par : M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2016012

Signataire : JB

OBJET : Nouvelle affectation du résultat du compte administratif 2012 du budget annexe du SSIDPAAH**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu le compte administratif 2012 du budget annexe du SSIDPAAH (service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés),

Vu la délibération n° 356 du Conseil municipal du 21 novembre 2013 relative à l'affectation du résultat du compte administratif 2012 du budget annexe du SSIDPAAH,

Vu la décision de l'Agence Régionale de Santé en date 02 septembre 2014,

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

DELIBERE :**CONSTATE** que le compte administratif 2012 du SSIDPAAH présente un résultat global d'exploitation excédentaire de 69 126,63 € ainsi réparti :

- activité relative aux « adultes handicapés » : déficit de 4 906,75 €
- activité relative aux « personnes âgées » : excédent de 74 033,38 €

DECIDE la nouvelle affectation de ce résultat, conformément à la décision de l'ARS en date du 02 septembre 2014, de la manière suivante :

	001-Adultes handicapés	002 -Personnes âgées
Excédent affectés à la réserve de compensation (compte 10686)		74 033,38 €
Déficit reporté (compte 119)	4 906,75 €	

Reçu en préfecture : 24/06/2016
 Publié le : 24/06/2016
 Certifié exécutoire le : 24.06.2016
 Adjointe déléguée
 Sophie VALLY

